

Services de bien-être et moral des Forces canadiennes

États financiers

31 mars 2025

Rapport de mission d'examen du professionnel en exercice indépendant

Aux membres du Conseil consultatif et de surveillance des Biens non publics des
Services de bien-être et moral des Forces canadiennes

Nous avons effectué l'examen des états financiers des **Services de bien-être et moral des Forces canadiennes** (l'« Organisation »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2025, et l'état des résultats, l'état de l'évolution de l'actif net et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Responsabilité de la direction à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité du professionnel en exercice

Notre responsabilité consiste à exprimer une conclusion sur les états financiers ci-joints en nous fondant sur notre examen. Nous avons effectué notre examen conformément aux normes d'examen généralement reconnues du Canada, qui exigent que nous nous conformions aux règles de déontologie pertinentes.

Un examen d'états financiers conforme aux normes d'examen généralement reconnues du Canada est une mission d'assurance limitée. Le professionnel en exercice met en œuvre des procédures qui consistent principalement en des demandes d'informations auprès de la direction et d'autres personnes au sein de l'entité, selon le cas, ainsi qu'en des procédures analytiques, et évalue les éléments probants obtenus.

Les procédures mises en œuvre dans un examen sont considérablement plus restreintes en étendue que celles mises en œuvre dans un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, et elles sont de nature différente. Par conséquent, nous n'exprimons pas une opinion d'audit sur les états financiers.

Conclusion

Au cours de notre examen, nous n'avons rien relevé qui nous porte à croire que les états financiers ne donnent pas, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Organisation au 31 mars 2025, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Ernst & Young s.r.l./s.e.n.c.r.l.

Ottawa, Canada
Le 4 décembre 2025

Comptables professionnels agréés
Experts-comptables autorisés



Société membre d'Ernst & Young Global Limited

Services de bien-être et moral des Forces canadiennes

État de la situation financière

Au 31 mars

	2025	2024
	\$	\$
		(montants retraités – note 12)
Actifs		
À court terme		
Trésorerie	150	350
Débiteurs [note 4]	27 658 589	21 595 712
Charges payées d'avance	5 651 356	5 393 501
Montant à recevoir du Fonds central des Forces canadiennes [note 5]	—	945 132
Total des actifs à court terme	33 310 095	27 934 695
Immobilisations, montant net [note 6]	780 711	1 154 243
	34 090 806	29 088 938
Passifs et actifs nets		
À court terme		
Créditeurs et charges à payer [note 7]	8 863 395	5 223 450
Produits reportés	2 737	1 406 868
Autres passifs	6 161	115 989
Montant à verser au Fonds central des Forces canadiennes [note 5]	19 022 087	—
Total des passifs à court terme	27 894 380	6 746 307
Apports reportés liés aux immobilisations et aux charges payées d'avance [note 6]	6 196 426	6 137 842
Total des passifs	34 090 806	12 884 149
Actifs nets		
Grevés d'affectations internes [note 8]		
Personnel (État)	—	16 204 789
Total des actifs nets	—	16 204 789
	34 090 806	29 088 938

Voir les notes ci-jointes.

Approuvé au nom du Conseil consultatif et de surveillance des biens non publics :



Dave Patel

Chef des services financiers

Services de bien-être et moral des Forces canadiennes

État des résultats

Exercice clos le 31 mars

	2025	2024
	\$	\$
		(montants retraités – note 12)
Produits		
Frais d'utilisation et apports [note 5]		
Fonds central des Forces canadiennes	23 675 816	4 842 000
Dons en nature	375 818	—
Financière SISIP	—	18 036 357
CANEX	—	3 462 377
Administration du Régime de retraite	—	165 000
Bases/escadres/mess	—	157 213
Ministère de la Défense nationale (« MDN »)		
C109 – Moral et bien-être	119 941 695	111 787 700
C108 – Services aux familles des militaires	43 857 636	46 196 896
C190 – Opérations de déploiement	6 682 881	4 611 654
Recouvrement de coûts d'autres composantes du MDN	—	23 019 357
Autres ministères	—	4 926 351
Apports reportés [note 6]	(551 629)	(2 641 123)
Amortissement des apports reportés liés aux immobilisations [note 6]	493 047	384 804
	194 475 264	214 948 586
Charges		
Personnel	122 989 924	119 101 857
Matériel informatique, logiciels et licences	16 271 328	11 492 270
Services contractuels	4 526 531	10 365 740
Déplacements	3 198 556	11 620 369
Amortissement	543 927	554 245
Assurance	180 249	79 631
Installations	923 261	1 161 684
Autre	6 766 823	4 784 341
Inscription à l'actif des charges payées d'avance [note 6]	(381 235)	(2 641 123)
Inscription à l'actif des immobilisations [note 6]	(170 394)	—
	154 848 970	156 519 014
Excédent des produits sur les charges avant les éléments suivants	39 626 294	58 429 572
Distributions [note 11]	(39 626 294)	(53 062 518)
Excédent des produits sur les charges de l'exercice	—	5 367 054

Voir les notes ci-jointes.

Voir les annexes A et B pour une ventilation entre les composantes publiques et les biens non publics (« BNP »)

Services de bien-être et moral des Forces canadiennes

État de l'évolution de l'actif net

Exercice clos le 31 mars

2025				
	Solde au début de l'exercice \$	Excédent des produits sur les charges de l'exercice \$	Virements \$	Solde à la fin de l'exercice \$
Non affectés	—	—	—	—
Grevés d'affectations internes [note 8]				
Personnel (État)	16 204 789	—	(16 204 789)	—
	16 204 789	—	(16 204 789)	—
2024				
	Solde au début de l'exercice \$	Excédent des produits sur les charges de l'exercice \$	Virements \$	Solde à la fin de l'exercice \$
Non affectés	—	5 367 054	(5 367 054)	—
Grevés d'affectations internes [note 8]				
Personnel (État)	10 837 735	—	5 367 054	16 204 789
	10 837 735	5 367 054	—	16 204 789

Voir les notes ci-jointes.

Services de bien-être et moral des Forces canadiennes

État des flux de trésorerie

Exercice clos le 31 mars

	2025	2024
	\$	\$
		(montants retraités – note 12)
Activités de fonctionnement		
Excédent des produits sur les charges de l'exercice	—	5 367 054
Ajout (déduction) des éléments sans effet sur la trésorerie		
Amortissement	543 927	554 245
Amortissement des apports reportés liés aux immobilisations	(493 047)	(384 804)
Perte sur cession d'immobilisations	—	273
Variation des soldes du fonds de roulement hors trésorerie liés au fonctionnement		
Débiteurs	(6 062 877)	(6 542 839)
Charges payées d'avance	(257 855)	(2 731 613)
Créditeurs et charges à payer	3 639 945	2 029 274
Produits reportés	(1 404 131)	(2 872 316)
Autres passifs	(109 828)	72 735
Montant à verser au/à recevoir du Fonds central des Forces canadiennes	19 967 219	1 866 418
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	15 823 353	(2 641 573)
Activités d'investissement		
Achat d'immobilisations	(170 395)	—
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(170 395)	—
Activités de financement		
Transfert en capital	(16 204 789)	—
Apports liés aux immobilisations reçus	551 631	2 641 123
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	(15 653 158)	2 641 123
Diminution nette de la trésorerie au cours de l'exercice	(200)	(450)
Trésorerie au début de l'exercice	350	800
Trésorerie à la fin de l'exercice	150	350

Voir les notes ci-jointes.

État des résultats – Biens non publics

Exercice clos le 31 mars

	2025 \$	2024 \$
		(montants retraités – note 12)
Produits		
Apports [note 5]		
Fonds central des Forces canadiennes	23 675 816	4 492 000
Financière SISIP	—	17 212 316
	23 675 816	21 704 316
Frais d'utilisation des services [note 5]		
CANEX	—	3 462 377
Financière SISIP	—	824 041
Fonds central des Forces canadiennes	—	350 000
Administration du Régime de retraite	—	165 000
Bases/escadres/mess	—	157 213
	—	4 958 631
Apports reportés liés aux immobilisations et aux charges payées d'avance	(170 923)	(1 069 051)
	(170 923)	(1 069 051)
Total des produits	23 504 893	25 593 896
Charges		
Gouvernance de base des BNP		
Services organisationnels	738 329	2 041 558
Services de finances et de comptabilité	5 529 280	5 699 746
Services de gestion de l'information et des technologies de l'information	7 430 111	7 691 127
Services de gestion des ressources humaines	4 840 243	5 025 320
Programme d'investissement dans les technologies	5 137 853	4 885 309
Programmes de soutien du personnel (« PSP »)	—	251 234
	23 675 816	25 594 294
Programmes des BNP [note 1]		
Adhésion à Une FC	—	291 610
Programmes de loisirs de la communauté militaire	—	57 208
Commandites	—	573 438
Programme national des sports	—	180 288
Conseil international du sport militaire (« CISM »)	—	210 867
Programme de bénévolat des FNP	—	308 963
	—	1 622 374

État des résultats – Biens non publics

Exercice clos le 31 mars

	2025	2024
	\$	\$
		(montants retraités – note 12)
Inscription à l'actif des charges payées d'avance	(170 923)	(1 069 051)
	(170 923)	(1 069 051)
Total des charges	23 504 893	26 147 617
Distributions [notes 1 et 11]		
Le dividende CANEX/SISIP	—	4 744 721
Subvention des hauts dirigeants exécutifs (« SHDE »)	—	57 596
Subventions pour les PSP	—	172 500
	—	4 974 817
Insuffisance des produits sur les charges avant les éléments suivants	—	(5 528 538)
Personnel [note 8]		
Recouvrement de coûts au titre des entités	—	22 708 272
Charges	—	(17 179 734)
	—	5 528 538
Excédent des produits sur les charges de l'exercice	—	—

Voir les notes ci-jointes.

État des résultats – État

Exercice clos le 31 mars

	2025 \$	2024 \$ (montants retraités – note 12)
Produits		
Recouvrement de coûts auprès du MDN		
C109 – Moral et bien-être	119 941 695	111 787 700
C108 – Services aux familles des militaires	43 857 636	46 196 896
C190 – Opérations de déploiement	6 682 881	4 611 654
Produit en nature au titre des opérations de déploiement	375 818	—
Autre – MDN	—	23 019 357
	170 858 030	185 615 607
Autres ministères		
Anciens combattants Canada (« ACC »)	—	3 826 346
Directeur général – Rémunération et avantages sociaux	—	683 023
Autre	—	416 982
	—	4 926 351
Apports reportés liés aux immobilisations et aux charges payées d'avance	(380 706)	(1 572 072)
Amortissement des apports reportés liés aux immobilisations	493 047	384 804
	112 341	(1 187 268)
Total des produits	170 970 371	189 354 690
Charges		
Gouvernance de base des BNP (C109)		
Services organisationnels	12 056 586	10 176 232
Services de finances et de comptabilité	13 210 134	11 710 107
Services de gestion de l'information et des technologies de l'information	8 684 322	8 100 849
Services de gestion des ressources humaines	7 965 766	8 154 769
Programme d'investissement dans les technologies	4 574 534	4 349 680
Gestion de CANEX	3 323 535	3 107 572
Frais généraux	120 013	181 664
	49 934 890	45 780 873

État des résultats – État

Exercice clos le 31 mars

	2025	2024
	\$	\$
		(montants retraités – note 12)
Programmes des Forces armées canadiennes (« FAC ») (C109)		
Conditionnement physique et sports	44 713 743	42 064 350
Gestion des PSP – quartier général et bases	11 553 173	11 583 062
Conseils financiers et éducation financière de la Financière SISIP	4 607 332	3 531 942
Gestion des mess	4 335 747	4 232 839
Gestion des loisirs communautaires	3 132 666	3 046 616
Soutien aux opérations de déploiement	2 039 962	1 548 018
	70 382 623	66 006 827
Programmes de services aux familles de militaires (C108)		
Centres de ressources pour les familles des militaires	34 068 350	39 304 787
Services aux familles des militaires	8 947 395	8 216 815
Violence fondée sur le genre	841 891	827 644
	43 857 636	48 349 246
Autre		
Opérations de déploiement (C190)	6 682 881	4 611 654
Autre – MDN (services de santé et autres)	—	20 867 007
Autres ministères (ACC et autres)	—	4 926 351
	6 682 881	30 405 012
Inscription à l'actif des charges payées d'avance	(210 312)	(1 572 072)
Inscription à l'actif des immobilisations	(170 394)	—
Amortissement des immobilisations	493 047	384 804
	112 341	(1 187 268)
Total des charges	170 970 371	189 354 690
Excédent des produits sur les charges avant les éléments suivants	—	—
Personnel [note 8]		
Recouvrement de coûts au titre des entités	—	21 685 329
Charges	—	(16 318 275)
	—	5 367 054
Excédent des produits sur les charges de l'exercice	—	5 367 054

Voir les notes ci-jointes.

Services de bien-être et moral des Forces canadiennes

Notes des états financiers

31 mars 2025

1. Nature des activités

Les Services de bien-être et moral des Forces canadiennes (« SBMFC » ou l'« Organisation ») constituent une organisation ayant une fonction d'état-major et de quartier général qui gère les biens non publics (« BNP »), les programmes des BNP remboursés par l'État et les programmes financés par l'État. Les SBMFC relèvent de l'autorité du chef d'état-major de la défense (« CEMD ») en vertu de ses responsabilités à l'égard des BNP.

Les SBMFC veillent à la prestation de certains programmes, activités et services liés au bien-être et au moral par l'intermédiaire de divisions opérationnelles, des Programmes de soutien du personnel (« PSP ») et des Services aux familles des militaires (« SFM »). Les SBMFC appuient les activités des BNP, y compris la comptabilité, la gestion de l'information et les technologies de l'information, les ressources humaines et les services organisationnels.

Le 1^{er} avril 2024, la structure des SBMFC a été modifiée pour la rendre conforme au financement fourni par le ministère de la Défense nationale (« MDN ») au moyen de trois comptes, soit C109, C108 et C190 (2024 – C109, C108, C190, les programmes des BNP, le coût des prestations de l'employeur, les commandites et les accords de niveau de service financés par les fonds publics). Le compte C109 sert au financement des programmes et services de l'État dont la prestation est assurée par les SBMFC, notamment la gouvernance, les services de soutien et la prestation de programmes. Le compte C108 est la principale source de financement pour la prestation du Programme de services aux familles des militaires (« PSFM »), y compris les centres de ressources pour les familles des militaires (« CRFM »), le soutien lié à la transition offert aux familles et les programmes de soutien et de sensibilisation en matière de violence fondée sur le genre. Le compte C190 sert à financer les opérations de déploiement admissibles au compte de fonds pour les opérations. La quote-part des activités du compte C109 des BNP est maintenant financée au moyen d'un apport consolidé du Fonds central des Forces canadiennes (« FCFC ») provenant des frais d'utilisation des services de soutien, du rendement des placements et des profits de la Financière SISIP.

Le recouvrement de coûts d'autres composantes du MDN comprend les activités et services publics assurés par les SBMFC en vertu d'ententes de niveau de service (« ENS ») ou de protocoles d'entente conclus avec les Services de santé, Sans limites, les unités des Forces armées canadiennes (« FAC ») et d'autres ministères. Depuis le 1^{er} avril 2024, ces programmes relèvent d'une nouvelle entité afin d'assurer le suivi de ces ententes (entité « ENS du secteur public ») et ne sont plus inclus dans les états financiers des SBMFC.

Bien qu'il existe des ENS et des protocoles d'entente pour les bases et les escadres entre l'État et les entités des BNP locales, les recouvrements de coûts sont comptabilisés au titre de l'entité des BNP locale appropriée. Par conséquent, les états financiers des SBMFC ne reflètent pas les activités locales de l'État.

Les annexes A et B présentent une ventilation des composantes liées aux BNP et à l'État comprises à l'état des résultats.

À l'instar d'autres fonds non publics, les SBMFC sont exonérés de l'impôt sur le revenu en vertu de la partie I de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada).

Services de bien-être et moral des Forces canadiennes

Notes des états financiers

31 mars 2025

2. Sommaire des principales méthodes comptables

Référentiel comptable

Les présents états financiers ont été préparés conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Trésorerie

La trésorerie se compose de la petite caisse liée aux activités de fonctionnement.

Comptabilisation des produits

Les SBMFC appliquent la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés à des charges de périodes futures sont reportés et comptabilisés en produits de la période où sont engagées les charges connexes.

Les produits tirés des frais d'utilisation sont comptabilisés à titre de produits le mois au cours duquel le programme, le service ou l'activité est fourni.

En plus de ces produits provenant d'apparentés, les SBMFC offrent également des programmes de soutien pour le MDN. Ces montants sont comptabilisés à titre de produits le mois au cours duquel les programmes de soutien sont offerts à l'État.

Immobilisations

Les immobilisations sont initialement comptabilisées au coût, puis amorties selon la méthode linéaire aux taux annuels suivants :

Matériel informatique	De 17 % à 24 %
Bâtiments	5 %
Équipement	12 %
Améliorations locatives	9 %

Accords d'infonuagique

Les SBMFC ont décidé d'appliquer la mesure de simplification pour comptabiliser les dépenses liées aux accords d'infonuagique. Dans le cadre de cette mesure, l'Organisation comptabilise en charges les dépenses liées aux composantes des accords d'infonuagique lorsqu'elles sont engagées.

Avantages sociaux futurs des employés

Les SBMFC participent au Régime de retraite des employés des Fonds non publics (« FNP ») des Forces canadiennes (le « Régime de retraite »), qui est un régime interentreprises contributif à prestations déterminées. Le Régime de retraite offre des avantages de retraite en fonction des cotisations et des années de service du personnel des fonds non publics. Presque tous les employés des SBMFC sont admissibles au Régime de retraite.

Services de bien-être et moral des Forces canadiennes

Notes des états financiers

31 mars 2025

Les cotisations des SBMFC au Régime de retraite sont comptabilisées au titre d'un régime de retraite à cotisations déterminées puisque l'information disponible ne suffit pas à permettre leur comptabilisation au titre d'un régime de retraite à prestations déterminées. Pour cette raison, les cotisations des SBMFC au Régime de retraite font partie des charges dans l'état des résultats. Un actif net au titre des prestations déterminées n'a pas été comptabilisé dans l'état de la situation financière.

Utilisation d'estimations

Pour préparer des états financiers en conformité avec les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, la direction doit effectuer des estimations et formuler des hypothèses qui ont des incidences sur les montants d'actif et de passif présentés et sur l'information à fournir sur les actifs et les passifs éventuels à la date des états financiers, ainsi que sur les montants des produits et des charges pour l'exercice. Plus particulièrement, les estimations faites pour établir les états financiers comprennent la durée de vie utile des immobilisations de l'Organisation et la constatation des charges à payer à la fin de l'exercice. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations. Les estimations sont revues annuellement et les ajustements qui s'imposent sont présentés dans les états financiers de la période où ils deviennent connus.

Instruments financiers

Les SBMFC évaluent initialement leurs actifs financiers créés ou acquis et leurs passifs financiers émis ou pris en charge dans le cadre d'une opération sans lien de dépendance à la juste valeur.

Les instruments financiers négociés dans une opération entre apparentés et assortis de modalités de remboursement sont initialement comptabilisés au coût, établi au moyen des flux de trésorerie non actualisés de ces instruments, compte non tenu des paiements d'intérêts et de dividendes. Les instruments financiers négociés dans une opération entre apparentés et non assortis de modalités de remboursement sont comptabilisés au coût qui est déterminé en fonction de la contrepartie transférée ou reçue par les SBMFC. Lorsque la contrepartie transférée ou reçue est assortie de modalités de remboursement, le coût est alors déterminé au moyen des flux de trésorerie non actualisés, compte non tenu des paiements d'intérêts et de dividendes, de l'instrument financier transféré à titre de contrepartie. Toutefois, lorsque la contrepartie transférée est un actif ou un passif qui n'est pas assorti de modalités de remboursement, le coût est initialement comptabilisé à la valeur comptable ou à la valeur d'échange de la contrepartie transférée ou reçue, selon les circonstances. La valeur d'échange est utilisée lorsque l'opération est conclue dans le cours normal des activités ou que l'opération n'est pas conclue dans le cours normal des activités, mais qu'elle présente une substance commerciale, que la modification des droits de propriété liés à l'élément financier transféré est réelle et que la valeur de la contrepartie transférée ou reçue est établie et acceptée par les apparentés et étayée par une preuve indépendante. Autrement, la valeur comptable de la contrepartie transférée ou reçue est utilisée comme le coût de l'instrument financier négocié dans une opération entre apparentés.

Les SBMFC évaluent ultérieurement leurs actifs et leurs passifs financiers, y compris les instruments financiers négociés dans une opération entre apparentés, au coût après amortissement.

Services de bien-être et moral des Forces canadiennes

Notes des états financiers

31 mars 2025

Les actifs financiers évalués ultérieurement au coût après amortissement sont soumis à un test de dépréciation s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Toute perte de valeur est comptabilisée dans l'excédent des produits sur les charges. La perte de valeur comptabilisée antérieurement peut ultérieurement faire l'objet d'une reprise jusqu'à un maximum du coût après amortissement qui aurait été présenté à la date de la reprise si la perte de valeur n'avait jamais été comptabilisée.

La valeur comptable de l'actif ou du passif financier est ajustée pour tenir compte des coûts de transaction, lesquels sont comptabilisés dans l'excédent des produits sur les charges selon la méthode d'amortissement linéaire.

3. Changement de méthode comptable

À compter du 1^{er} avril 2024, l'Organisation a adopté la nouvelle note d'orientation concernant la comptabilité NOC-20, « Traitement comptable des accords d'infonuagique par le client » (« NOC-20 »). Cette nouvelle note d'orientation fournit des indications sur le traitement comptable des dépenses liées à un accord d'infonuagique par le client et la question de savoir s'il existe un actif incorporel logiciel dans l'accord.

Selon la nouvelle NOC-20, une entreprise est autorisée à appliquer une mesure de simplification facultative pour comptabiliser en charges les dépenses liées aux composantes d'un accord d'infonuagique lorsqu'elles sont engagées. Dans le cas où l'entreprise choisirait de ne pas avoir recours à la mesure de simplification, la NOC-20 énonce des facteurs visant à aider l'entreprise à déterminer si l'accord comprend un actif incorporel logiciel ou un logiciel-service. Un choix de méthode comptable peut être fait soit pour inscrire à l'actif les dépenses liées aux activités d'implantation qui sont directement attribuables dans les cas où l'accord porte sur un logiciel-service, soit pour comptabiliser en charges les dépenses lorsqu'elles sont engagées. La NOC-20 précise que l'entreprise peut établir sa propre méthode de répartition de la contrepartie d'un accord, sur une base rationnelle et cohérente, entre les composantes séparables importantes de cet accord, et qu'une entreprise applique le chapitre 3064, « Écart d'acquisition et actifs incorporels », pour la comptabilisation des composantes importantes, à moins qu'il ne s'agisse d'immobilisations corporelles ou du droit d'utiliser des immobilisations corporelles. Finalement, selon la NOC-20, l'entreprise doit fournir des informations sur le traitement comptable de l'accord dans ses états financiers.

Auparavant, les actifs incorporels étaient comptabilisés au coût et amortis selon la méthode linéaire sur leur durée de vie utile prévue, à un taux de 7 % à 25 % pour les projets technologiques d'envergure et de 25 % pour les autres projets. Compte tenu de l'adoption de la mesure de simplification, ces actifs ont été décomptabilisés.

4. Débiteurs

Avant le 1^{er} avril 2024, les remises gouvernementales à recevoir étaient achetées par le FCFC; c'est pourquoi elles étaient de néant en 2024. Les débiteurs se composent des éléments suivants :

	2025	2024
	\$	\$
Fonds publics à recevoir	27 000 176	21 595 712
Remises gouvernementales à recevoir	658 413	—
	27 658 589	21 595 712

Services de bien-être et moral des Forces canadiennes

Notes des états financiers

31 mars 2025

5. Opérations entre apparentés

Parmi les autres entités qui relèvent du CEMD en vertu de ses responsabilités à l'égard des BNP, on compte CANEX, la Financière SISIP, le FCFC, le Personnel des fonds non publics (« PFNP ») ainsi que chaque base, escadre et mess.

Avant le 1er avril 2024, les produits se composaient des frais d'utilisation facturés aux entités apparentées pour des services de comptabilité, de gestion des ressources humaines, de gestion de l'information et des technologies de l'information, et en lien avec les régimes d'assurance consolidés. Depuis le 1er avril 2024, les frais d'utilisation sont payés au FCFC, à titre d'entité mère, et consolidés dans l'apport du FCFC aux SBMFC. Les frais d'utilisation de l'exercice précédent se présentent comme suit :

	2025 \$	2024 \$
Comptabilité	—	2 671 681
Ressources humaines	—	853 243
Gestion de l'information et technologies de l'information	—	1 433 707
	—	4 958 631

Les SBMFC ont reçu des apports d'apparentés à l'appui des services, des programmes et des activités de gouvernance des BNP liés au bien-être et au moral (voir l'*annexe B*).

À l'exercice précédent, les SBMFC ont distribué 4 744 721 \$ en subventions liées au bien-être et au moral de CANEX et de la Financière SISIP aux bases et aux escadres des FAC partout au Canada et en Europe ainsi qu'aux opérations de déploiement. Le FCFC prend en charge ces virements depuis le 1^{er} avril 2024.

Au 31 mars 2025, les SBMFC devaient un montant de 19 022 087 \$ au FCFC (2024 – montant dû par le FCFC de 945 132 \$). Ce montant ne porte pas intérêt et n'a pas de modalités de remboursement particulières.

Les opérations entre apparentés susmentionnées ont été évaluées à leur valeur d'échange, soit les montants établis et convenus par les apparentés.

En vertu de la *Loi sur la défense nationale* (Canada), les BNP sont explicitement exclus de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Le gouvernement fournit certains services sans frais aux BNP, tels que l'hébergement et la sécurité. Les coûts de prestation de ces services sont inclus dans les Comptes publics du Canada.

Services de bien-être et moral des Forces canadiennes

Notes des états financiers

31 mars 2025

6. Immobilisations

Les immobilisations comprennent les éléments suivants :

	2025		2024 (montants retraités – note 3)
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette
	\$	\$	\$
Matériel informatique	9 765 675	9 765 675	—
Bâtiments	570 623	460 804	109 819
Équipement	2 089 486	1 947 376	142 110
Travaux en cours	375 900		375 900
Améliorations locatives	170 394	17 512	152 882
	12 972 078	12 191 367	780 711
			1 154 243

Les actifs des SBMFC sont financés en partie ou en totalité par les BNP ou l'État. Ces actifs sont initialement passés en charges afin de recouvrer les sorties de trésorerie liées aux apports des BNP ou au financement de l'État. Ces charges sont en grande partie reprises au moyen du compte d'inscription à l'actif des immobilisations et sont comptabilisées à titre d'actif et amorties sur la durée de vie utile de l'actif conformément à la méthode comptable. Les apports des BNP ou le financement reçu de l'État correspondants sont reportés et amortis sur la même période pour contrebalancer l'amortissement futur.

Les apports reportés liés aux immobilisations et aux charges payées d'avance comprennent ce qui suit :

	2025	2024 (montants retraités – note 3)
	\$	\$
Équipement	119 658	384 830
Améliorations locatives	152 882	—
Travaux en cours	375 900	586 262
Charges payées d'avance	5 547 986	5 166 750
	6 196 426	6 137 842

Les immobilisations et les charges payées d'avance restantes n'ont pas d'apports reportés et ont plutôt été achetées et immédiatement inscrites à l'actif ou comptabilisées avec les apports des BNP ou le financement de l'État à recevoir au cours des exercices ultérieurs pour couvrir l'amortissement et la décomptabilisation.

Services de bien-être et moral des Forces canadiennes

Notes des états financiers

31 mars 2025

7. Crédoeurs et charges à payer

Les crédoeurs, y compris les remises gouvernementales, étaient pris en charge par le FCFC à l'exercice précédent, tandis que les charges à payer étaient présentées dans les résultats des SBMFC. L'achat des crédoeurs a pris fin le 1^{er} avril 2024.

8. Actifs nets grevés d'affectations internes

Personnel

Conformément à l'Instruction 3/96 du VCEMD, un pourcentage fixe des coûts de l'employeur a été établi pour rembourser la part financée par l'État du Personnel des fonds non publics, Forces canadiennes responsable de la prestation de programmes liés au bien-être et au moral. Avant le 1^{er} avril 2024, l'écart entre les coûts réels de l'employeur et les fonds remboursés par l'État était grevé d'affectations internes pour couvrir les coûts liés au personnel, tels que les prestations de retraite, les indemnités de départ, les coûts d'embauche, les congés de maternité et d'autres frais liés au personnel.

Avant le 1^{er} avril 2024, le même pourcentage fixe des coûts de l'employeur était appliqué au personnel financé en partie ou en totalité par les BNP. Tout écart par rapport aux coûts réels était porté en diminution de l'apport du FCFC ou de la Financière SISIP.

Le 1^{er} avril 2024, la réserve liée au personnel grevée d'affectations internes a été transférée à une entité déclarante nouvellement créée qui est responsable des coûts de l'employeur.

9. Régime de retraite

La quote-part des cotisations au Régime de retraite payée par les SBMFC s'élève à néant pour l'exercice considéré en raison d'un congé de cotisation obligatoire des employeurs entré en vigueur le 1^{er} juin 2023. En 2024, la part des SBMFC s'était fixée à 2 951 308 \$, et ce montant avait été présenté à titre de charges dans l'état des résultats.

Un extrait d'une évaluation actuarielle préparée au 31 décembre a fourni l'information suivante sur l'ensemble du Régime de retraite multi-employeurs selon le principe de la continuité du Régime de retraite :

	2025	2024
	\$	\$
Actif net disponible pour le service des prestations	592 256 000	545 936 980
Obligation actuarielle au titre des prestations de retraite	(442 739 000)	(404 311 000)
Surplus	149 517 387	141 625 980

Selon le principe de la continuité du Régime de retraite, cette évaluation compare la valeur des actifs du Régime avec la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs prévus au titre des prestations futures relativement au service accumulé, en supposant que le Régime soit maintenu indéfiniment. Après l'intégration d'un ajustement de type lissage de l'actif, cette évaluation a donné lieu à un surplus de 120 187 \$ (138 783 \$ en 2024).

Services de bien-être et moral des Forces canadiennes

Notes des états financiers

31 mars 2025

Inversement, selon le principe de la solvabilité ou de liquidation hypothétique, le Régime de retraite est présumé être liquidé et réglé à la date d'évaluation, en supposant que les prestations soient réglées conformément aux règles d'imposition en vigueur et dans des circonstances produisant le maximum de passif de liquidation à la date d'évaluation. Cette évaluation a donné lieu à un surplus de 99 700 \$ (77 240 \$ en 2024).

Ces évaluations sont utilisées pour déterminer les cotisations mensuelles et annuelles de l'employeur. En raison d'une évaluation favorable et conformément aux lignes réglementaires, la prochaine évaluation actuarielle du Régime de retraite aux fins de capitalisation sera effectuée au 31 décembre 2027.

10. Instruments financiers et gestion du risque

Les SBMFC, par le biais de leurs instruments financiers, sont assujettis à divers risques. L'analyse suivante fournit une mesure des risques des SBMFC :

Risque de crédit

Le risque de crédit s'entend du risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'autre partie à subir une perte financière. Les SBMFC sont exposés à une concentration du risque de crédit à l'égard de leurs débiteurs puisque la majorité des débiteurs est à recevoir d'un seul client. Les SBMFC estiment que le risque est faible étant donné que ce client est le MDN.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité s'entend du risque que les SBMFC éprouvent des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers. La gestion prudente du risque de liquidité suppose le maintien de liquidités suffisantes et l'accès à des facilités de crédit appropriées. Les SBMFC sont d'avis que leurs ressources financières récurrentes leur permettent de respecter leurs obligations.

11. Distributions

Les distributions reflètent le financement reçu par les SBMFC qui est transféré aux entités des BNP et aux CRFM tiers. La Subvention des hauts dirigeants exécutifs (« SHDE ») était destinée aux membres de la haute direction des FAC pour lesquels les fonds des BNP ne sont pas accessibles au moyen des fonds locaux des bases ou des escadres. Étant donné que la SHDE et le dividende CANEX/SISIP sont financés en totalité par les BNP, ces responsabilités ont été transférées au FCFC à compter du 1^{er} avril 2024 [note 1].

Services de bien-être et moral des Forces canadiennes

Notes des états financiers

31 mars 2025

	2025	2024
	\$	\$
CRFM	34 068 350	39 304 787
Financement public à CANEX	3 323 535	3 107 572
Financement public pour les subventions liées au sport des bases et escadres (SAEMEP, SSSM)	2 234 409	2 143 400
Financement public à la Financière SISIP – conseils financiers et éducation financière	—	3 531 942
Le dividende CANEX/SISIP	—	4 744 721
SHDE	—	57 596
Subventions pour les PSP	—	172 500
	39 626 294	53 062 518

12. Informations financières comparatives

Certains chiffres d'exercices antérieurs ont été reclassés pour les rendre conformes à la présentation de l'exercice considéré et pour appliquer rétroactivement la NOC-20 [note 3]. Pour l'exercice clos le 31 mars 2025, l'Organisation a passé en charges 6 389 580 \$ (2024 – 5 597 211 \$) au titre de composantes d'accords d'infonuagique. Ces montants sont inclus dans les charges administratives.

Les tableaux suivants illustrent l'incidence de la comptabilisation en charges des coûts liés aux accords d'infonuagique pour l'exercice clos le 31 mars 2024 :

État de la situation financière au 31 mars 2024 :

	Montants présentés précédemment	Augmentation (diminution)	Montants retraités
	\$	\$	\$
Actifs			
Immobilisations, montant net	26 773 272	(25 619 029)	1 154 243
Total des actifs	54 707 967	(25 619 029)	29 088 938
Passifs			
Apports reportés liés aux immobilisations et aux charges payées d'avance	31 756 871	(25 619 029)	6 137 842
Total des passifs	38 503 178	(25 619 029)	12 884 149
Total des passifs et des actifs nets	54 707 967	(25 619 029)	29 088 938

Services de bien-être et moral des Forces canadiennes

Notes des états financiers

31 mars 2025

État des résultats pour l'exercice clos le 31 mars 2024 :

	Montants présentés précédemment	Augmentation (diminution)	Montants retraités
	\$	\$	\$
Produits			
Apports reportés liés aux immobilisations et aux charges payées d'avance	(7 788 877)	5 147 754	(2 641 123)
Amortissement des apports reportés liés aux immobilisations	6 261 475	(5 876 671)	384 804
Total des produits	215 677 503	(728 917)	214 948 586
Charges			
Amortissement	6 430 917	(5 876 672)	554 245
Inscription à l'actif des charges payées d'avance	(3 523 419)	882 296	(2 641 123)
Inscription à l'actif des immobilisations	(4 265 459)	4 265 459	—
Total des charges	157 247 931	(728 917)	156 519 014

État des flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 mars 2024 :

	Montants présentés précédemment	Augmentation (diminution)	Montants retraités
	\$	\$	\$
Activités de fonctionnement			
Amortissement	6 430 917	(5 876 672)	554 245
Amortissement des apports reportés liés aux immobilisations	(6 261 475)	5 876 671	(384 804)
Perte sur cession d'immobilisations	—	273	273
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	(2 641 845)	272	(2 641 573)
Activités d'investissement			
Achat d'immobilisations	(5 134 170)	5 134 170	—
Produit de la cession d'immobilisations	(13 312)	13 312	—
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(5 147 482)	5 147 482	—
Activités de financement			
Apports liés aux immobilisations reçus	7 788 877	(5 147 754)	2 641 123
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	7 788 877	(5 147 754)	2 641 123

Services de bien-être et moral des Forces canadiennes

Notes des états financiers

31 mars 2025

Annexe A – État des résultats – Biens non publics pour l'exercice clos le 31 mars 2024 :

	Montants présentés précédemment	Augmentation (diminution)	Montants retraités
	\$	\$	\$
Produits			
Apports reportés liés aux charges payées d'avance	(3 635 526)	2 566 475	(1 069 051)
Amortissement des apports reportés liés aux immobilisations	2 285 231	(2 285 231)	—
	(1 350 295)	281 244	(1 069 051)
Total des produits	25 312 652	281 244	25 593 896
Charges			
Inscription à l'actif des immobilisations	(2 566 476)	2 566 476	—
Amortissement des immobilisations	2 285 231	(2 285 231)	—
	(1 350 296)	(281 244)	1 069 051
Total des charges	25 866 373	(281 244)	26 147 617

Annexe B – État des résultats – État pour l'exercice clos le 31 mars 2024 :

	Montants présentés précédemment	Augmentation (diminution)	Montants retraités
	\$	\$	\$
Produits			
Apports reportés	(4 153 351)	2 581 279	(1 572 072)
Amortissement des apports reportés liés aux immobilisations	3 976 244	(3 591 440)	384 804
	(177 107)	(1 010 161)	(1 187 268)
Total des produits	190 364 851	(1 010 161)	189 354 690
Charges			
Inscription à l'actif des charges payées d'avance	(2 242 393)	670 321	(1 572 072)
Inscription à l'actif des immobilisations	(1 910 958)	1 910 958	—
Amortissement des immobilisations	3 976 244	(3 591 440)	384 804
	(177 107)	(1 010 161)	(1 187 268)
Total des charges	190 364 851	(1 010 161)	189 354 690